

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

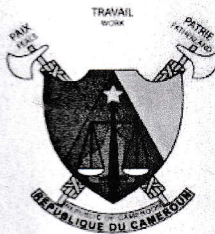
MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-
SANAGA

PREFECTURE DE NANGA-EBOKO

COMMISSION DE PASSATION DES
MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-fatherland

MINISTRY OF TERRITORY
ADMINISTRATION

CENTRE REGION

UPPER SANAGA DIVISION

NANGA-EBOKO SENIOR
DIVISIONAL OFFICE

TENDERS BOARDS

ADDITIF N° 01

Le Préfet du Département de la Haute-Sanaga, Autorité Contractante Communique :

Certaines dispositions du DAO N°03/AONO/MINAT/RCE/DHS/PNE/CDPM/2026 en procédure d'urgence pour les travaux d'ouverture du tronçon de route Ngamba-rivière Tédé avec construction d'un pont à deux travées sur la rivière Tédé, dans la commune de Nanga-Eboko, Département de la Haute-Sanaga, Région du Centre. Sont modifiées ainsi qu'il suit :

Au lieu de ;

Incohérence entre l'avis d'appel d'offres (AAO) et le règlement particulier de l'appel d'offres (RPAO) au sujet des critères éliminatoires et essentiels.

Lire plutôt ;

L'absence de l'attestation de catégorisation donne à l'entreprise 48 heures pour la régularisation des pièces du dossier administratif jugées absente ou non conforme.

Au lieu de ;

Omission de certains critères éliminatoires pourtant prévus dans le Dossier Type d'Appel d'Offres (DTAO) des marchés de travaux.

Lire plutôt ;

Critères éliminatoires ajoutés aux ;

Pièces Administratives :

-Absence d'une pièce administrative ou pièce non conforme après un délai de quarante-huit heures (48) :

-Absence ou la non-conformité de l'attestation ou la décision ou encore le récépissé de dépôt de l'attestation de catégorisation dans le secteur des routes et ponts ;

- Et Pièces Techniques ;

Absence dans l'offre technique de la rubrique :

-Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;

-Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

Au lieu de la liste des Banques

Lire plutôt celles-ci (jointe en annexe).

Le reste sans changement./-

Fait à Nanga-Eboko, le 24/09/2026.

LE PREFET,

(Autorité contractante)



Nanga Dang Albert
Administrateur Civil Principal
Hors Echelle